

PROCÈS – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2014

CONVOCACTION : 5 juin 2014

AFFICHAGE : 24 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juin, à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Blangy-Tronville, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric GUÉANT, maire.

PRÉSENTS : Mmes Sabine MAILLY, Nathalie HAVET, Chantal CORDELETTE, Véronique WARMÉ, Ariane DEREUMAUX, M. Olivier CARLOS, Pascal DÉCLE, Patrice BOUTEILLE, Armel LECLERCQ, Sylvain HALGAND, Jean-Yves GAUDEFROY, Tristan ROBERT, Charles PRAMAGGIORE, Eric GUÉANT, Matthieu LENGLET.

ABSENT(S) ET EXCUSÉ(S) : NÉANT

PROCURATION(S) : NÉANT

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Vœu du maire
- 3) Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mars 2014
- 4) Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
- 5) Remise gracieuse des pénalités de retard de la taxe d'urbanisme
- 6) Point sur les effectifs communaux
- 7) Délibération sur le régime indemnitaire des agents communaux
- 8) Demande d'emplacement des manèges pour la fête communale
- 9) Vote de l'indemnité de conseil 2014 du Trésorier du Grand Amiens et Amendes
- 10) Décision modificative n° 1
- 11) Questions diverses.

1 : Désignation du secrétaire de séance

Mme MAILLY a été désignée secrétaire de séance sur proposition de M. GUÉANT.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2 : Vœu du maire

M. GUÉANT, avec le conseil municipal, présente le vœu suivant pour le maintien de la région Picardie :

« Monsieur le Premier Ministre,

Le Président de la République, Monsieur François HOLLANDE, a récemment exposé son projet de diminution du nombre des régions françaises.

Ces régions représentent à peine 2 % du montant de la dépense publique en France, vouloir en diminuer le nombre ne peut donc être considéré comme une véritable source d'économie.

La Picardie est envoyée vers un mariage forcé avec la région Champagne-Ardenne, au mépris des territoires actuels, de leurs histoires et de l'avis des populations.

Aussi, le conseil municipal de Blangy-Tronville, réuni en séance ordinaire ce mercredi 18 juin, et après en avoir débattu :

- réaffirme son attachement à la région Picardie, à la culture et à la langue qui lui sont propres,
- souhaite que les populations soient consultées par référendum avant tout changement du périmètre des régions,
- propose que soit débattue au parlement la question de la suppression de la clause de compétence générale de certaines collectivités pour éviter les doublons dans l'action publique. »

Après en avoir débattu, et accepté l'ajout des mots « par référendum » sur proposition de M. ROBERT, le conseil adopte le vœu présenté, à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

3 : Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mars 2014

Le compte-rendu de la séance du 28 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

4 : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires dans les communes de 2 000 habitants ou moins. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Aussi convient-il, à la suite des élections municipales, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune.

La liste de proposition comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants est dressée par le conseil municipal, telle qu'elle apparaît en pièce jointe.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

5 : Remise gracieuse des pénalités de retard de la taxe d'urbanisme

Par courrier du 10 avril 2014, Mme RIBEIRO et M. DUSSUELLE, SCI Le Jardin du Moulin, ont demandé à la Trésorerie de DOULLENS la remise des frais de majoration et d'intérêt relatifs à la taxe d'urbanisme en raison de difficultés financières.

Le centre des finances publiques de DOULLENS demande donc au conseil municipal de se prononcer sur la remise gracieuse de majoration et pénalités de retard d'un montant de 122 €.

Considérant le délai accordé le 17/09/2013 respecté scrupuleusement, le conseil municipal autorise la remise des pénalités de retard sur cette taxe d'urbanisme (autorisation de construire en date du 09/09/2011).

Pour : 14 **Contre : 0** **Abstention : 1**

6 : Point sur les effectifs communaux

M. PROTIN a repris à temps partiel thérapeutique depuis le 10 juin.

M. CARPENTIER, en CDD pour remplacer M. PROTIN, terminera son contrat le 2 septembre.

M. CARDON verra son CUI reconduit pour 6 mois, à compter du 2 juillet.

La période de stage de Mme MENESSE arrive à terme le 30 juin 2014.

M. GUÉANT propose au conseil municipal de titulariser la secrétaire de mairie sur son grade d'attaché territorial (32 heures pour la commune, 3 heures pour le SISCO) à compter du 1^{er} juillet.

Le tableau des effectifs communaux est remis à jour comme suit :

EFFECTIF	GRADE	EMPLOI	DUREE HEBDOMADAIRE
1	Attaché Territorial	Secrétaire de Mairie	32 heures
1	Rédacteur Territorial	Secrétaire de Mairie	32 heures
1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Agent d'entretien	35 heures
1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Agent polyvalent	35 heures
1	A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe	A.T.S.E.M.	30 heures annualisées

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

7 : Délibération sur le régime indemnitaire des agents communaux

Comme chaque année, l'assemblée est appelée à délibérer sur l'attribution des indemnités.

Pour M. Jacques PROTIN, agent technique qui vient de reprendre son activité, le coefficient proposé est de zéro.

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Pour Mme Yvette OSTERMANN, agent d'entretien vacataire : le conseil, après avoir entendu les explications de M. LECLERCQ, Adjoint chargé du personnel technique, décide de ne pas renouveler son contrat.

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Pour Sarah FLAMENT, agent technique, il est proposé un coefficient 2 (montant de référence 449.28 €).

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour Stéphane CARPENTIER, contractuel, il est proposé une prime exceptionnelle d'un montant de 500 €.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour Paul CARDON, CUI, embauché depuis 6 mois, il est proposé une prime exceptionnelle d'un montant de 250 €.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour Anne TELLIER, ATSEM 1^{ère} classe, il est proposé un coefficient 2,5 (montant de référence 464.29 €).

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour Lucie MENESSE, secrétaire de mairie, qui bénéficie de la P. F. R., il est proposé une augmentation de 32 € bruts par mois.

Prime de fonctions et de résultats - Attaché	montant annuel de référence	coefficient mini	coefficient maxi	montant individuel maxi
part liée aux fonctions	1 750,00 €	1	6	10 500,00 €
part liée aux résultats	1 600,00 €	0	6	9 600,00 €

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué au choix des agents concernés (en une fois, semestriellement ou mensuellement).

8 : Demande d'emplacement des manèges pour la fête communale

Par courrier du 26 février 2014, la famille ROUTIER (AUTO-SKOOTER) sollicitait un emplacement pour l'installation de son manège d'une surface de 252 m².

Suite au changement de propriétaire du manège, elle souhaitait également soumettre au conseil municipal une demande de revalorisation de la subvention d'un minimum de 500 € afin de couvrir une partie de ses frais.

Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 250 € à AUTO-SKOOTER.

M. GUÉANT demande qu'un groupe de travail soit constitué pour évaluer les changements éventuels à apporter à la fête communale. Il rappelle qu'il doit être créé depuis plusieurs années. Mme HAVET est chargée de piloter ce groupe de travail composé de Mmes CORDELETTE, MAILLY, WARMÈ, M. CARLOS et DÈCLE.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

11 : Vote de l'indemnité de conseil 2014 du Trésorier du Grand Amiens et Amendes

Par courrier du 7 mars, M. Alain PETERS, Trésorier du Grand Amiens et Amendes, informait la commune de son départ en retraite à compter du 1^{er} mai 2014 et remerciait M. GUÉANT pour l'excellence des relations entretenues avec la commune.

Après délibération, et sur l'avis de Mme WARMÉ, les membres du conseil décident de ne pas accorder l'indemnité au titre de l'année 2014.

M. GUÉANT ne prend pas part au vote.

Pour : 0

Contre : 10

Abstention : 4

12 : Décision modificative n° 1

Lors du vote du budget primitif, le budget du SISCO n'était pas établi.

Il avait été attribué une participation communale d'un montant de 23 893.00 €. Or, après établissement des participations respectives de Blangy-Tronville et de Glisy, la participation communale s'élève à 24 101.49 € (soit une différence de 208.49 €).

D'autre part, une participation ALSH été 2013 non prévue au budget primitif, d'un montant de 217.50 €, nécessite également un mouvement budgétaire.

Il est donc proposé au conseil municipal les modifications suivantes :

	BP 2014	DM n° 1/2014
022 - Dépenses imprévues	10 283,89	-500,00
65 - 6554 - Autres charges de gestion courante	53 893,18	+ 500,00

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

13 : Questions diverses

M. GUÉANT laisse la parole à M. HALGAND qui rapporte le travail des commissions cimetièrre et marais. Suite au passage de la commission et de l'huissier, une réunion avec les riverains a été programmée concernant les habitations légères de loisirs : le 6 juillet à 11 heures, à la salle omnisports.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le maire,

La secrétaire,

Les membres du conseil municipal,